Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260321-2026_13-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 14 Votants : 14
Date de convocation : 16 Mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le Vingt-et-un mars à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde , M.BOUVET Rémy, Mme FIQUET Isabelle, M. LEFEUVRE Aymeric, Mme MAUCORPS Laura, ; Mme PETRISSANS Florence, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique ; M.JACQUEMONT Mickaël ; Mme VERGER Laurence, M.VAN HEEMS Frédéric

Absents excusés M. BABEY Pierre-Olivier a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal
Secrétaire de séance : Mme ALLAIN Laurence

Délibération n°2026-13

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Vu les articles du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales
L2122-1,
Qui stipule que, dans chaque commune, il y a un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ;

et L2122-2
qui stipule que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif global dudit Conseil ;

Considérant qu'en application de cette règle, le nombre des adjoints ne peut donc excéder 4 au Conseil Municipal de Saint-Suliac ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer, pour la durée du mandat, le nombre d'adjoints à 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **la création de 4 poste d'd'adjoints au Maire**

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)